Cour fédérale Federal Court

Postes de juges adjoints à Toronto, Ottawa et Montréal : l'évaluation des candidats pour Toronto débutera le 15 janvier 2023

Le Commissariat à la magistrature fédérale Canada recherche des candidatures d'avocats qui sont membres en règle du barreau d'une province ou d'un territoire, et qui possèdent une grande expérience professionnelle s'étendant sur au moins dix ans, pour pourvoir un poste de juge adjoint actuellement vacant et un autre poste imminent vacant, à Toronto et pour mettre à jour le bassin de candidats pour Ottawa et pour Montréal. Pour être considérées, les parties intéressées à poser leur candidature doivent soumettre le formulaire de demande avant le 15 2023, quand l'examen des dossiers de candidatures débutera.

Le bilinguisme est obligatoire pour Montréal et un atout à Ottawa et Toronto.

Les juge adjoints sont nommés en vertu de la Loi sur les Cours fédérales (art. 12). Ils sont des officiers de justice de plein droit qui effectuent plusieurs fonctions et pouvoirs judiciaires des juges de la Cour fédérale. Leurs pouvoirs consistent, notamment, à agir comme médiateur, gérer des instances, entendre des requêtes (incluant celles qui peuvent régler de façon définitive un dossier, et ce, sans égard au montant en jeu dans ce dossier) et à entendre des causes visant des réclamations s'élevant à au plus de 100 000 $ (voir les articles 50, 382, et de 383 à 387 des Règles des Cours fédérales).

- Aperçu des nominations de juges adjoint.e.s de la Cour fédérale
- Poste de juge adjoint.e - Guide pour candidat.e.s
- Poste de juge adjoint.e - Comment poser sa candidature - Dossier de candidature

Le 23 septembre 2022, par décret, l'article 2 de la Loi sur les juges a été modifié pour abroger la définition *protonotaire* et y ajouter *juge adjoint.*